Monsieur le Recteur,

Vous avez modifié la circulaire académique concernant le tableau d'avancement hors classe certifié dans le sens voulu par la circulaire nationale, en affichant la volonté de promouvoir les collègues les plus anciens. C'est l'esprit de la fonction publique de carrière voulu par le ministre Le Pors en 1983. Malheureusement depuis la promotion 2013, notre académie s'est illustrée en piétinant consciencieusement cette volonté pour continuer une course effrénée aux promotions dites au mérite. Lors de la campagne 2014, notre académie a promu 30% de 11ème échelon de moins que la moyenne nationale et promu 6 fois plus de 9ème échelon que la moyenne nationale !

Notre académie a d'ailleurs été punie pour ses choix contraires aux orientations ministérielles par une forte baisse du contingent académique.

L'étude de votre proposition de promotion pour l'année 2015 ne fait que démontrer la persistance de graves injustices entre collègues, malgré une légère progression de 11ème échelon promus. Les femmes représentent 60% des promouvables et 52% des promues. Pour les 11ème échelon, les femmes représentent 51% des personnels et 47% des promus.

Si l'on s'attache aux critères discriminants du barème, c'est à dire les avis chefs d'établissement et IPR, on ne peut que constater que ni la circulaire nationale, ni la circulaire académique ne sont respectées, puisque les collègues au 11ème échelon ont le privilège d'être l'échelon pour lequel ils bénéficient du moins d'avis exceptionnel de la part des deux évaluateurs.

L'étude plus avancée démontre des facteurs aggravants pour l'équité : il n'y a eu aucune harmonisation entre les IPR, il n'y a eu aucune harmonisation entre les chefs d'établissement, il n'y a eu aucune harmonisation entre chefs d'établissement et IPR.

Les chefs d'établissement ont mis cinq fois plus d'avis exceptionnels que les IPR. Les collègues au 10ème échelon ont bénéficié de quatre fois plus d'avis exceptionnels que les 11ème échelon pour les chefs d'établissement et trois fois plus pour les IPR.

Pire, entre disciplines, les avis exceptionnels vont de 0% en espagnol à 21% en documentation. Avec une moyenne de 5%, les IPR de sciences physiques et de Lettres Modernes avec avec 1%, de Mathématiques avec 2% ont décidé de punir les collègues de leur discipline.

Entre les établissements, les disparités sont les mêmes : il y a au total 20% d'avis exceptionnels. Mais des équipes pédagogiques sont punies : 0% d'avis exceptionnels à Remy Nainsouta, 4% à Général de Gaulle Moule ou Abymes bourg, 6% à Matéliane. À l'opposé, 78% des collègues de Bel Air à Capesterre Belle Eau sont exceptionnels, 60% à Gourbeyre, ou 57% à Providence.

Le groupe de travail préparatoire à cette CAPA a en outre laissé apparaître qu'un nombre d'avis non négligeable n'était pas mis comme une évaluation de la carrière, mais bien une simple évaluation annuelle, ce qui est contraire tant à la circulaire nationale qu'à la circulaire académique.

L'ensemble de ces injustices concernant l'évaluation génère un tableau finalement inéquitable. C'est pourquoi nous vous demandons Monsieur le Recteur de revoir ce tableau pour que l'ensemble des collègues soient traités de la même manière.

Les élus du SNES-FSU Guadeloupe demandent un traitement équitable entre les collègues de l'académie, mais aussi par rapport aux autres académies. Au vu des injustices manifestes et délibérées, puisque notre organisation dénonce ces injustices depuis plusieurs années, nous vous demandons, Monsieur le Recteur, de prendre vos responsabilités et de revoir le tableau dans l'ordre du barème, après avoir supprimé l'ensemble des points attribués par les chefs d'établissement et les IPR.